

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
12x	16x	20x	24x	28x	32x

3me Session, 6me Parlcment, 23 Victoria, 1860.

BILL.

Acte pour annexer au comté de Lévy, pour les fins de l'enregistrement, la partie de la paroisse St. Joseph de la Pointe Lévis ci-devant enclavée, pour les fins électorales, dans le comté de Bellechasse.

Reçu et lu, la première fois, vendredi, 20
avril 1860.

Seconde lecture, lundi, 23 avril 1860.

QUEBEC:

IMPRIME PAR THOMPSON ET CIE., RUE STE CROIX.

Acte pour annexer au comté de Lévy, pour les fins de l'enregistrement, la partie de la paroisse St. Joseph de la Pointe Lévis ci-devant enclavée, pour les fins électorales, dans le comté de Bellechasse.

CONSIDÉRANT qu'un grand nombre des habitants de la partie de la paroisse de St. Joseph de la Pointe Lévis, qui, avant la passation de l'acte seize Victoria, chapitre cent cinquante-deux, était enclavée dans le comté de Bellechasse d'alors, mais qui, en vertu du dit acte, se trouve aujourd'hui dans le comté électoral de Lévy, ont, par leur pétition à la législature, représenté qu'ils sont encore dans le comté de Bellechasse, pour les fins relatives à l'enregistrement des titres, et qu'ils sont en conséquence exposés à de grands inconvénients, et qu'ils ont demandé que cette partie de la dite paroisse soit annexée au comté de Lévy pour les fins exposées plus haut, et qu'il est expédient d'accéder à leur demande ;

Préambule.

A ces causes, etc., Sa Majesté décrète ce qui suit :

1. Toute la partie de la dite paroisse de St. Joseph de la Pointe Lévis, située aujourd'hui dans le comté de Lévy, pour les fins électorales, mais non pour les fins relatives à l'enregistrement des titres et autres documents concernant les biens-fonds et tout ce qui se rattache au bureau d'enregistrement et aux fins de l'enregistrement, sera, depuis et après le jour de prochain, annexée au dit comté de Lévy, pour les fins mentionnées en dernier lieu, et séparée, pour les dites fins, du comté de Bellechasse, et formera partie de la même division d'enregistrement que le reste de la dite paroisse.

La partie de la paroisse St. Joseph de Lévis, située dans le comté de Lévy, pour les fins Electorales, est annexée au dit comté pour les fins d'enregistrement etc.

2. Le présent sera un acte public.